

A close-up of a person's finger pointing towards a digital network graphic. The graphic features a complex web of white lines connecting various nodes, with some nodes highlighted in green. The background is dark with a green glow. The word "COMPLIANCE" is written in large, white, bold, sans-serif capital letters across the center of the graphic.

COMPLIANCE

Code de conduite de DEHN

Principes et règles de base pour notre conduite



Contenu

Préface	4
1. Environnement de travail	7
2. Prévention de la corruption	9
3. Prévention des conflits d'intérêts	11
4. Concurrence libre et loyale	13
5. Import et Export	15
6. Prévention du blanchiment de capitaux et intégrité financière	17
7. Protection des données, protection des secrets d'entreprise et industriels	19
8. Protection de l'environnement et durabilité	21
9. Responsabilité sociale	21
10. Responsabilités	23
11. Signalement des cas suspects	25
Règles de conduite fondamentales	26

Préface

Chères collaboratrices et chers collaborateurs,

« DEHN protects » – nous considérons notre devise, courte mais concise, comme une promesse constituant à la fois un engagement et une motivation pour notre entreprise familiale depuis quatre générations. Une promesse que nous tenons jour après jour avec passion et expertise – pour nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs.¹⁾

D'une manière générale, cette devise sert aussi à protéger la loi et le droit – tant pour notre propre protection que pour celle de l'entreprise ! Car : Le succès de notre entreprise repose non seulement sur la qualité de nos produits, mais surtout sur notre bonne réputation et la confiance que nous suscitons. Ayez toujours conscience que la réputation et le prestige de notre entreprise sont largement influencés par l'attitude et le comportement de chacun d'entre nous. En tant qu'entreprise, nous nous engageons pour l'intégrité, la durabilité, l'équité, le respect et la responsabilité dans nos relations commerciales.

La marque DEHN est synonyme dans le monde entier de produits et solutions innovants et de haute qualité. La passion, les exigences de qualité élevées, la volonté et la capacité de fournir de bonnes performances ainsi qu'une forte orientation vers les clients et le marché ont toujours été le moteur de nos actions et ont fait de nous un leader mondial. Forts de notre clairvoyance et de notre esprit de pionniers, nous menons avec cœur et expertise les développements dans notre secteur d'activité depuis des décennies. Pour nos clients, nous ne sommes pas seulement un partenaire compétent et loyal, mais également un fournisseur de solutions fiables et tourné vers l'avenir.

Nous avons défini des principes dans ce code de conduite afin de protéger notre société et nos employés contre les violations de conformité. Les principes énoncés ici doivent être compris comme des normes minimales, tout aussi contraignantes pour nous, les cadres dirigeants, que pour nos employés. Chacun de nous doit prendre ses responsabilités, défendre les principes énoncés ici et agir en conséquence. Ce code est destiné à servir de guide pratique pour votre travail quotidien, mais il ne peut naturellement pas couvrir toutes les lois, réglementations et situations imaginables. Votre supérieur et notre responsable conformité, ainsi que la direction, se tiennent à tout instant à votre disposition pour toute remarque ou suggestion, ou même pour toute question concernant le code de conduite.

Et n'oubliez pas : la conformité ne peut réussir que si nous agissons comme des coéquipiers, tirant tous ensemble la corde dans la même direction et vivant nos valeurs avec conviction. Le respect des lois et des règlements intérieurs doit être une évidence pour nous tous, à la fois pour protéger l'entreprise et chacun d'entre nous ! C'est pourquoi nous comptons sur votre soutien : comportez-vous toujours avec les autres comme vous aimeriez que l'on se comporte avec vous : de manière honnête, équitable, intègre et sincère !

La direction de DEHN SE

1) Naturellement, dans ce qui suit, tous les termes au singulier font toujours référence aux membres masculins et féminins de l'équipe DEHN.



1. Environnement de travail

Nous nous comportons envers les autres de manière respectueuse, honnête, ouverte et équitable. Nous apprécions les performances de nos collaborateurs et nous les soutenons de toutes les manières possibles, pour, ensemble, aller dans la bonne « direction DEHN » !

Nos collaborateurs sont essentiels au succès de notre entreprise. C'est pourquoi nous nous engageons sans réserve pour des relations responsables, collégiales et équitables. Nous nous considérons comme des coéquipiers et nous traitons toujours nos collègues avec tolérance, respect et estime.

DEHN assure à ses collaborateurs un environnement de travail sécurisé. Il va sans dire que les réglementations applicables en matière de travail, de prévention des accidents et de santé sont respectées afin d'éviter les accidents, les blessures et les maladies liées au travail.

Outre une rémunération basée sur les performances, nous essayons de soutenir activement la compatibilité entre la vie professionnelle et la vie familiale à l'aide de modèles de temps de travail et d'horaires flexibles, afin de contribuer à un juste équilibre travail-vie privée et, par conséquent, à la satisfaction de nos collaborateurs, tout en montrant l'estime que nous leur portons. Le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs en tant que fournisseurs de services et promoteurs du savoir-faire de notre entreprise est tout aussi indispensable à la philosophie de notre entreprise que la formation active de la relève. Les mesures de qualification pour nos collaborateurs de tous niveaux motivés et performants constituent un investissement pour l'avenir. L'engagement systématique, la promotion et le développement de nos collaborateurs, notre plus grande ressource, constituent les éléments clés de notre politique des ressources humaines.

Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils traitent de manière objective, polie et respectueuse leurs collègues, ainsi que nos partenaires commerciaux et les tiers. La discrimination, qu'elle soit psychologique, physique, sexuelle ou verbale, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'âge, la religion, l'origine, la culture, les convictions ou l'identité sexuelle, n'est pas tolérée, pas plus que toute forme de harcèlement ou d'attaque personnelle.

Environnement de travail sécurisé

Politique durable du personnel

Environnement de travail sans discrimination

2. Prévention de la corruption

Nous ne tolérons pas la corruption !

Nous sommes convaincus que nos produits peuvent d'eux-mêmes résister à la concurrence. Nous rejetons toute forme de corruption et de pots-de-vin ainsi que toute tentative à cet effet. Dans le monde entier, les acteurs du marché corrompus doivent s'attendre à des sanctions importantes, allant du dédommagement et de l'exclusion du marché à d'importantes sanctions pécuniaires et de lourdes peines d'emprisonnement.

En conséquence, personne ne doit accepter et/ou offrir à des clients, des partenaires commerciaux ou d'autres tiers, des cadeaux de valeur ou d'autres dons de valeur lors de l'initiation, de la conclusion ou de l'exécution d'une commande. Ceci s'applique à tous les dons pouvant influencer une décision commerciale. Les dons ne sont exceptionnellement admissibles que s'ils ne peuvent absolument pas s'apparenter à de la corruption, comme par exemple lorsqu'ils relèvent de la politesse, lorsqu'ils sont conformes aux usages sociaux et généralement acceptés (par ex. les cadeaux de faible valeur, les invitations à un déjeuner de travail normal). Une prudence particulière s'impose à l'égard des fonctionnaires, car ils sont soumis à des règles particulièrement strictes.

Nous ne traitons qu'avec des clients, des fournisseurs, des agents commerciaux, des planificateurs, des consultants et autres intermédiaires sérieux, dont les pratiques commerciales sont juridiquement irréprochables. En cas de délégation, chacun doit s'assurer que le délégué est lui-aussi clairement engagé dans la prévention de la corruption.

Une explication détaillée sur ce point, soulignée par des exemples concrets, est disponible dans notre politique de prévention de la corruption et des conflits d'intérêts.

La corruption cause des dommages

Pas d'influence indue

Conformité dans la chaîne d'approvisionnement



3. Prévention des conflits d'intérêts

Ce ne sont pas nos intérêts personnels, mais les intérêts de l'entreprise qui doivent déterminer nos activités quotidiennes !

Nous entretenons des relations professionnelles avec tous les acteurs du marché. Les décisions commerciales reposent sur les intérêts de DEHN et ne sont pas influencées par des intérêts personnels ou des considérations individuelles. Les conflits d'intérêts nuisent à notre entreprise et doivent être systématiquement évités. Toute personne identifiant un conflit d'intérêts doit immédiatement le signaler à son supérieur ou à notre responsable de la conformité. De tels conflits se posent notamment en cas de contacts privés avec des employés de partenaires commerciaux ou de concurrents de DEHN-group, lorsque les activités sont menées par ou pour ceux-ci ou en cas d'une participation importante dans celles-ci.

Vous trouverez plus de détails et des exemples de conflits d'intérêts dans notre politique de prévention de la corruption et des conflits d'intérêts.

*Pas d'amalgame
d'intérêts privés
et commerciaux*



4. Concurrence libre et loyale

Nous respectons les principes de la concurrence libre et loyale !

Pour DEHN, se conformer aux règles de la concurrence libre et loyale est tout aussi naturel que le respect des dispositions correspondantes de droit de la concurrence et la loi antitrust.

Il va sans dire que nous ne devons pas compromettre la confiance de nos partenaires commerciaux et de nos clients par des pratiques commerciales déloyales. En toutes circonstances, nous ne concluons aucun accord avec la concurrence, par exemple sur les prix, les clients, la répartition du marché ou des régions, sur la participation aux appels d'offres ou sur d'autres questions économiques sensibles. De même, nous ne partageons pas d'informations commerciales sensibles avec la concurrence, comme par exemple les prix actuels/futurs ou les conditions générales de vente. Les principes de concurrence équitable doivent également être respectés vis-à-vis de nos clients et fournisseurs, et par principe, aucune imposition ne doit être faite sur les prix de vente.

Vous trouverez des informations plus détaillées et des études de cas explicatives à ce sujet dans notre politique antitrust.

*Pas d'accords avec
des concurrents sur des
sujets commercialement
sensibles*

5. Importation et exportation

Nous nous conformons aux réglementations nationales et internationales (UE et USA) en vigueur en termes d'importation et d'exportation !

L'internationalisation croissante de nos activités dans le cadre de la mondialisation, le développement de nouveaux marchés et la complexité croissante du trafic international de marchandises exigent le strict respect de toutes les lois et réglementations nationales et étrangères (UE et USA) applicables en termes de droits de douane et de contrôle des importations et des exportations. Nous respectons également les réglementations nationales et internationales relatives à l'embargo. Conformément à notre certification internationalement reconnue d'opérateur économique agréé (AEO C&S), DEHN SE est considéré comme un partenaire particulièrement fiable et digne de confiance au sein de la chaîne logistique internationale. Ce faisant, nous sommes toujours conscients que les violations de toute nature peuvent avoir des conséquences de nature pénale, le refus de procédures d'exportation et d'importation simplifiées, ce qui constitue des inconvénients pour le succès de notre entreprise. Ceci doit donc être évité en toutes circonstances. En particulier, nous respectons de manière systématique et rigoureuse les prescriptions renforcées en matière de sécurité aérienne dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, afin de ne pas compromettre notre statut d'« expéditeur connu » certifié. Vous trouverez plus de détails dans nos procédures internes de dédouanement et de contrôle des exportations.

Conformité aux réglementations douanières et de contrôle des exportations et aux embargos

6. Prévention du blanchiment de capitaux et intégrité financière

Nous rejetons toute forme de blanchiment d'argent !

DEHN évite toute implication dans le blanchiment de capitaux et met tout en œuvre pour empêcher le blanchiment d'argent. Le blanchiment d'argent, c'est-à-dire le trafic de fonds provenant de sources illégales dans ou par des canaux financiers sérieux afin de donner à ces fonds l'apparence de la légalité, est répréhensible dans presque tous les pays du monde du fait de ses conséquences économiques graves, et entraîne de lourdes sanctions pour toutes les personnes concernées. Nous sommes conscients de ce risque et sommes toujours attentifs aux signaux d'avertissement éventuels (par ex. insistance sur le paiement en espèces, rétention d'une partie des informations). Grâce à nos structures et processus internes, nous veillons à ce que les relations commerciales ne soient nouées qu'avec des partenaires sérieux dont les ressources financières sont d'origine légale. Nous nous renseignons donc par avance, en particulier pour les grosses commandes, sur nos partenaires commerciaux potentiels et recueillons des informations sur eux, leurs antécédents commerciaux et l'opération commerciale prévue.

De plus, nous veillons – notamment grâce à une comptabilité méticuleuse – à la transparence et la clarté de nos flux de trésorerie. Lors de la création des registres financiers, nous veillons toujours à ce qu'ils soient parfaitement conformes aux normes de comptabilité applicables et toujours créés correctement et dans les délais.

*Aucune acceptation
d'argent provenant de
sources illégales*

*Respect des règles
de comptabilité
et des règles des
relevés comptables*

7. Protection des données, protection des secrets d'entreprise et industriels

Nous traitons avec soin les données qui nous sont confiées, ainsi que les secrets d'entreprise et industriels !

Nous assurons la protection des informations confidentielles et plus particulièrement des données personnelles des employés, des clients et des tiers, en prenant les mesures nécessaires et en respectant les réglementations applicables en matière de protection des données. Les données personnelles ne seront collectées, traitées ou utilisées qu'à des fins spécifiées, explicites et légitimes, puis stockées ou transmises de manière sécurisée. L'utilisation des données s'effectue de manière transparente pour la personne concernée et préserve ses droits d'accès, d'opposition, de blocage et de suppression.

Protection des données personnelles

L'existence et le succès de notre entreprise dépendent de notre créativité, de notre vision et de notre esprit de pionnier ; l'innovation et l'avance technique sont des facteurs décisifs dans le succès de DEHN. C'est pourquoi nous devons protéger au mieux la valeur de nos activités de recherche et développement, et donc surtout nos secrets d'entreprise et industriels, ainsi que notre propriété intellectuelle. C'est ainsi qu'à l'avenir également, nous pourrions nous démarquer de nos concurrents, étayer notre avantage concurrentiel et maintenir les bases du succès de notre entreprise. Nous traitons donc tous les faits, toutes les informations, toutes les procédures et tous les processus internes de la société (par ex. les processus de production, les modèles, les stratégies commerciales, les produits et les plans marketing) de manière confidentielle et ne les partageons jamais avec des tiers.

Protection de nos secrets d'entreprise et industriels

À l'inverse, nous respectons et protégeons également la propriété intellectuelle d'autrui. Nous veillons rigoureusement à ne pas violer les droits de propriété intellectuelle de tiers et à ne pas obtenir ou utiliser des informations confidentielles sans une autorisation appropriée.

Respect des droits de propriété intellectuelle de tiers

C'est pourquoi nos employés sont tenus de respecter la confidentialité en conséquence.

8. Protection de l'environnement et durabilité

La protection de l'environnement et la durabilité sont des éléments essentiels de notre philosophie d'entreprise !

Nos produits protègent les personnes et les biens. La durabilité, au sens de la protection durable des hommes et de l'environnement, est donc au cœur de notre philosophie d'entreprise. Nous sommes conscients de la responsabilité que nous portons vis-à-vis de l'environnement dans le secteur de l'industrie ; une responsabilité que nous voulons assumer à travers une approche écologique globale cohérente. Nous préservons donc toujours les ressources et prenons en compte les caractéristiques de qualité et la protection de l'environnement. Grâce à notre gestion environnementale certifiée, nous veillons à ce que la protection de l'environnement soit mise en œuvre dans toutes les fonctions et à tous les niveaux, sur la base de règles de conduite et d'objectifs concrets. En outre, nous favorisons la connaissance de l'environnement et la sensibilisation à l'environnement de nos employés.

Protection de l'environnement et des ressources

9 Responsabilité sociale

Nous reconnaissons notre responsabilité sociale et agissons en conséquence !

Dans le cadre de notre responsabilité sociale d'entreprise, nous accordons une attention particulière au respect des droits de l'homme et rejetons catégoriquement toute forme de travail des enfants ou de travail forcé. Nous y veillons également au niveau nos fournisseurs et partenaires. De plus, nous nous opposons explicitement à l'emploi illégal et au travail non déclaré, à la fois pour nous et pour nos sous-traitants. Nous garantissons le paiement intégral et à temps des impôts et des cotisations de sécurité sociale, ainsi que des conditions de travail décentes, et nous encourageons également nos sous-traitants à le faire.

Attention à notre responsabilité sociale



10. Responsables

Ce code de conduite est la ligne directrice de notre travail quotidien. Nous adhérons aux principes énoncés ici sans exception !

Les principes énoncés dans ce code de conduite sont des composants incontournables de notre culture d'entreprise. C'est seulement ensemble que nous pourrons réussir à vivre nos valeurs avec conviction et à les protéger durablement. Tous les employés s'engagent à « vivre », à observer et à appliquer le code de conduite. Pour toute question ou clarification, veuillez contacter votre supérieur ou notre responsable de la conformité.

Les cadres de tous niveaux assument une responsabilité particulière et personnelle vis-à-vis des employés qui leur sont confiés et font figure de modèles, tant par leur intégrité que dans leurs déclarations et paroles. Nous attendons d'eux qu'aux côtés de la direction, ils donnent toujours le bon exemple, qu'ils veillent à ce que les lois et les règles légales soient respectées dans leurs domaines de responsabilité respectifs par des mesures de supervision et d'organisation appropriées, et communiquent clairement que toute violation à la conformité est interdite, passible de poursuites et peut avoir des conséquences juridiques.

DEHN est synonyme de comportement juste, responsable et intègre dans ses activités quotidiennes. Nous en attendons le même de la part de nos partenaires commerciaux. Nous n'entretenons donc des relations commerciales qu'avec des partenaires respectant les normes de responsabilité sociale généralement admises, nos valeurs et nos principes d'intégrité, ainsi que les dispositions légales en vigueur, en particulier en matière de santé et de sécurité du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils veillent à ce que ces mêmes principes soient appliqués à leurs fournisseurs et évitent autant que possible les violations de la conformité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La conformité s'applique à tous

Responsabilité spécifique des cadres

Conformité dans la chaîne d'approvisionnement

11. Signalement des cas suspects

Si nous recevons des informations sur des violations de la conformité, nous les signalerons immédiatement !

Les violations de la loi et du code de conduite actuel peuvent non seulement avoir des conséquences graves pour l'individu, mais également pour l'ensemble de l'entreprise et ne seront pas tolérées. Nous avons besoin de l'aide de chacun pour détecter les violations de la conformité, car seules des informations adéquates permettent d'arrêter une inconduite (observée), d'éviter une inconduite dans le futur et éventuellement de réajuster notre système en conséquence.

Nous encourageons donc tous nos employés à signaler immédiatement toute infraction constatée ou présumée à ce code de conduite ou toute autre infraction à la loi. Il en va de même si l'on vous demande de violer vous-même le code de conduite. Nos employés sont tenus de signaler ces incidents et violations – de manière ouverte ou anonyme – via les canaux de signalement mis en place par DEHN à cet effet. Les canaux de signalement internes garantissent la sécurité et la confidentialité du signalement. Les différents canaux de signalement sont énumérés à l'adresse de.hn/5N7Nj.

Chaque plainte sera traitée avec soin, de manière confidentielle, et des mesures adéquates seront prises. L'anonymat de l'informateur, des personnes concernées par le signalement et des autres tiers mentionnés dans le signalement est préservé. Votre identité ne sera connue que des personnes chargées de recevoir les signalements ou de prendre des mesures de suivi. Si un cas suspect (présumé) est signalé de bonne foi, l'informateur – que le soupçon soit finalement avéré ou non – ne doit craindre aucun désagrément. En particulier, nous ne tolérons pas que l'employé soit discriminé ou qu'il craigne des représailles. Si tel était le cas, nous prendrions des mesures décisives avec, le cas échéant, des sanctions. Après l'évaluation finale d'un signalement, le l'informateur et les personnes concernées par l'alerte sont informés des résultats de l'enquête, à moins qu'il n'existe des raisons objectives de ne pas les communiquer. L'informateur reçoit un retour au plus tard trois mois après la réception du signalement, notamment pour l'ouverture d'une enquête ou d'autres mesures de suivi éventuelles.

L'implication de chacun

Signalement des cas suspects

Un informateur n'a aucun préjudice à craindre

Règles de conduite fondamentales

1. Nous nous comportons envers les autres de manière respectueuse et juste !
2. Nous ne tolérons pas la corruption !
3. Ce ne sont pas nos intérêts personnels, mais les intérêts de l'entreprise qui doivent déterminer nos activités quotidiennes !
4. Nous respectons les principes de la concurrence libre et loyale !
5. Nous nous conformons aux réglementations nationales et internationales (UE et USA) en vigueur en termes d'importation et d'exportation !
6. Nous rejetons toute forme de blanchiment d'argent !
7. Nous traitons avec soin les données qui nous sont confiées, ainsi que les secrets d'entreprise et industriels !
8. La protection de l'environnement et la durabilité sont des éléments essentiels de notre philosophie d'entreprise !
9. Nous reconnaissons notre responsabilité sociale et agissons en conséquence !
10. Ce code de conduite est la ligne directrice de notre travail quotidien. Nous adhérons aux principes énoncés ici sans exception !
11. Si nous recevons des informations sur des violations de la conformité, nous les signalerons immédiatement !

Si vous avez des questions sur le code de conduite ou si vous avez des informations relatives à d'éventuelles violations de la conformité, n'hésitez pas à contacter votre supérieur, la direction ou notre responsable de la conformité.

Peter Rehn, Responsable de la conformité
compliance@dehn.de, Tél. : +49 9181 906 2209

Pour plus d'informations sur le signalement anonyme, rendez-vous à :
de.hn/5N7Nj

**Protection contre les surtensions
Protection contre la foudre / Mise à la terre
Sécurité au travail
DEHN protège.**

HANS DEHN Holding
SE + Co KG

Hans-Dehn-Str. 1
Postfach 1640
92306 Neumarkt
Germany

Tél. : +49 9181 906-0
Fax : +49 9181 906-1100
info@dehn.de
www.dehn-international.com